

Changement de cap pour la gestion du Syndicat des producteurs de bleuets

PAUL-ÉMILE THÉRIAULT

Collaboration spéciale

SAINT-FÉLICIEN — La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec procédera cet automne à la révision de la structure syndicale du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ). La décision a été prise lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat, tenue à huis clos le 28 avril. C'est l'aboutissement de représentations faites par les quatre administrateurs avec intérêts commerciaux, il y a plus d'un an, pour améliorer l'efficacité du conseil d'administration du SPBQ.

Le procureur de Bleuets sauvages du Québec (BSQ) et des quatre administrateurs avec intérêts commerciaux a déposé récemment un projet d'amendement du plan conjoint et des règlements généraux du SPBQ. La requête est analysée par les membres du C.A., afin de donner des directives au procureur du Syndicat.

Les procureurs essaieront ensuite d'en venir à une entente acceptable à proposer à la Régie pour le fon-

ctionnement du Syndicat. Sur la base de cette entente, la Régie produira un avis sur la requête visant à améliorer l'efficacité du conseil d'administration du Syndicat et du comité restreint (responsable de la mise en marché).

L'AGA a souhaité que se tienne d'abord (en octobre, après la saison des bleuets) une assemblée extraordinaire des producteurs sur la requête de révision du plan conjoint et des règles de régie interne sur la question. « Il faut que les membres du C.A. soient majoritairement des administrateurs sans intérêts commerciaux. Les producteurs avec intérêts veulent avoir plus de place. Or, si on porte le chapeau de transformateur, il devient délicat de discuter de mise en marché en faveur du producteur. Il y a danger de réduire la marge de manœuvre du Syndicat pour mieux représenter les producteurs », affirme Marc Larouche, président du SPBQ. Par ailleurs, on veut définir plus précisément les règles pour déterminer les prix versés aux producteurs et éviter qu'ils ne sachent pas à quoi s'en tenir sur le prix final qu'ils pourraient recevoir. Dans son rapport annuel, le président Larouche rappelle aussi que « le

producteur ne peut investir dans son entreprise et produire la matière première », faisant référence à la nécessité d'investir sur le terrain de un an à un an et demi, voire deux ans et demi à l'avance avant de produire des bleuets. « Pour investir dans une entreprise, explique-t-il, il faut avoir certaines garanties de revenus possibles, qu'il y ait rentabilité... »

Vente illégale

La vente illégale de bleuets à une entreprise américaine, plus tôt cette année, a entraîné le départ du vice-président Pierre Boivin et du directeur général Daniel Destrosiers, peu de temps avant l'assemblée. Au total, six producteurs auraient été impliqués pour un total préliminaire de 130 000 à 140 000 livres (quatre remorques). La Régie des marchés agricoles et alimentaires a reçu une demande d'enquête de la part de BSQ et du SPBQ.

Depuis la mi-mai, le Syndicat a un nouveau directeur général : Gervais Laprise. Au cours des 25 dernières années, M. Laprise a travaillé dans le réseau coopératif agricole comme représentant et plus récemment à titre de directeur général de deux coopératives.